

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 17 décembre 2010
(convocation du 6 décembre 2010)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Sept Décembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TERRAZA Brigitte, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 00
Mme CARTRON Françoise à M. HERITIE Michel jusqu'à 09 h 50
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 11 h 20
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à partir de 11 h 10
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LABARDIN Michel à Mme CHAVIGNER Michèle jusqu'à 09 h 55
Mme LIRE Marie-Françoise à M. CAZENAVE Charles à partir de 11 h 50
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre jusqu'à 09 h 50
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 09 h 50

M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime à partir de 11 h 00
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle à partir de 11 h 10
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément jusqu'à 11 h 45
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude à partir de 11 h 35
M. MOGA Alain à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. QUANCARD Denis à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 11 h 00
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

Suppression du bouchon ferroviaire de BORDEAUX
☐ **2ème étape : Mise à 4 voies entre CENON et BORDEAUX-La Benaugue**
☐ **Avenant n°1 à la convention relative à la modification, à l'entretien et à la protection des réseaux de Signalisation Lumineuse Tricolore et de Régulation du Trafic de la CUB - Autorisation**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le rapport de présentation :

Dans le cadre des travaux de suppression du bouchon ferroviaire entre BORDEAUX-La Benaugue et la bifurcation de CENON, le Conseil, par délibération n°2009-0182 du 10 avril 2009, a autorisé Monsieur le Président à signer la convention passée entre Réseau Ferré de France et la Communauté Urbaine de Bordeaux, pour ce qui concerne la modification, l'entretien et la protection des réseaux de signalisation lumineuse tricolore et de régulation du trafic de notre établissement public.

Il était convenu, de par les termes de l'article 1 de cette convention, que *"les caractéristiques techniques et les dispositions financières complémentaires relatives à chaque opération de modification ou de protection de ces réseaux seraient définies par avenant à la convention"*.

Cet avenant, portant n°1, apporte les précisions qui suivent :

◆ **Situation et description des réseaux à déplacer sur la commune de Bordeaux**

- Boulevard Entre Deux Mers : Réseau de centralisation et de protection anti-inondations.
- Rue du Maréchal Foch : Réseau de centralisation et feu d'alerte.
- Avenue Jean Jaurès : Réseau du carrefour du pôle intermodal, des boucles et du réseau de centralisation.

◆ Coût de l'opération

Comme l'énonce l'article 7 de la convention, RFF prendra à sa charge les dépenses résultant des études et de l'exécution des travaux.

✕ *Frais de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre*

Les frais de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre sont calculés conformément aux dispositions de l'article 7 de la convention et s'établissent à 7 523,25 € HT, soit 8 997,80 € TTC, pour la maîtrise d'ouvrage et à 14 831,55 € HT, soit 17 738,53 € TTC pour la maîtrise d'œuvre, montant calculé sur la base du coût estimé de ces travaux.

Cette rémunération pourra être réévaluée, conformément à l'article 7 précité de la convention, pour tenir compte des travaux supplémentaires et/ou modifications survenus en cours d'exécution du présent avenant.

✕ *Coût des travaux*

Les dépenses se rapportant aux travaux précités sont de :

Montant des travaux = 214 950 € HT, soit 257 080,20 € TTC, se répartissant comme suit :

- Etudes, Régulation et Travaux de déviation définitive = 174 950 € HT, soit 209 240 € TTC.
- Etudes, Régulation et Travaux de déviation provisoire = 40 000 € HT, soit 47 840 € TTC.

Les modalités de versement sont énoncées par l'article 7 de la convention.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le rapport de présentation,

Considérant :

Que comme en dispose l'article 1 de la convention passée entre Réseau Ferré de France et la Communauté Urbaine de Bordeaux, un avenant, à celle-ci, doit définir les caractéristiques techniques et les dispositions financières complémentaires pour chaque opération de modification ou de protection des réseaux de signalisation lumineuse de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

DECIDE**Article 1 :**

Les dispositions de l'avenant n°1 à la convention, sont approuvées.

Article 2 :

Le Président est autorisé à signer cet avenant.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 17 décembre 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
7 JANVIER 2011

PUBLIÉ LE : 7 JANVIER 2011

M. ALAIN DAVID